



Sommaire :

- Règlement des arbres
- Déblaiement de la neige
- Parkings communaux
- Horaires de fin d'année
- Cartes CFF
- Recensement des chiens
- Concours
- Calendrier de l'Avent
- Téléthon
- Inauguration de l'UAPE
- Sapins de Noël

La Municipalité vous souhaite un Joyeux Noël dans les langues représentant toutes les nationalités des résidents de la commune d'Eclépens.

Règlement communal des arbres

Dans le cadre du projet d'établissement d'un nouveau règlement du plan communal des arbres, il se peut que des personnes, mandatées par la commune, procèdent à des relevés sur vos parcelles. Ces personnes seront munies d'une carte de légitimation. Nous vous remercions d'ores et déjà de leur réserver un bon accueil.



Déblaiement de la neige

Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le déneigement des routes et des trottoirs communaux.

Nous vous prions de faire preuve de compréhension envers les employés chargés d'effectuer ce travail.

Nous assurerons le déneigement des chemins privés dans la mesure de nos possibilités, pour autant qu'aucun véhicule ou autre obstacle n'entravent le passage.



Parkings communaux



Nous vous rappelons que des vignettes de parking peuvent être obtenues au Greffe municipal. Celles-ci donnent la possibilité au détenteur de stationner dans n'importe quel parking communal, à l'exception des places marquées en jaune. La vignette ne donne en aucun cas droit à une place réservée.

Le coût d'une vignette est de CHF 40.-/mois, payable à l'avance pour l'année en cours. En cas de départ de la commune, une rétrocession au prorata des mois sera faite au propriétaire. De même, en cas d'achat en cours d'année, le prix sera calculé au prorata des mois restants jusqu'à la fin de l'année.

Les remorques immatriculées sont également soumises à ce procédé.

Pour les propriétaires qui désirent obtenir une place réservée sur l'un des parkings (place marquée en jaune), une vignette est en vente au prix de CHF 80.-/mois, payable à l'avance pour l'année en cours. Une plaque indiquant le numéro de plaques du véhicule sera posée par la Municipalité devant la place réservée.

Tout contrevenant à cette nouvelle réglementation des parkings communaux pourra faire l'objet d'une amende en application de la Loi sur la circulation routière.

Horaires des Fêtes de fin d'année

Déchetterie

La déchetterie sera fermée **le mercredi 2 janvier 2019**

La déchetterie sera ouverte le mercredi 26 décembre 2018, **de 16h à 18h**, ainsi que le samedi 29 décembre **de 8h30 à 11h30**

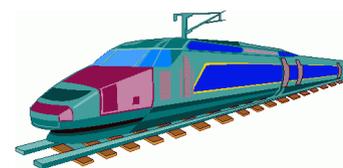
Administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés

du 24 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus.

Réouverture le mardi 8 janvier 2019.

Cartes journalières CFF



La Municipalité a renouvelé pour 2019 la collaboration avec la commune de La Sarraz pour l'achat de cartes journalières CFF.

Vous pourrez continuer de vous procurer des cartes au prix préférentiel de Fr. 40.- pièce.

Ces cartes peuvent être réservées auprès de l'administration communale de La Sarraz au 021 866 02 24 et retirées **contre paiement comptant** à son guichet pendant l'horaire suivant :

- lundi de 13h30 à 16h30
- mardi de 07h45 à 11h00
- mercredi de 13h30 à 18h00
- jeudi de 07h45 à 11h00
- vendredi de 13h30 à 16h30

De plus, dès aujourd'hui il est possible de réserver et payer les cartes journalières sur le nouveau site internet de la commune de La Sarraz :

<https://www.lasarraz.ch/vivre-a-la-sarraz/transports/cff-cartes-journalieres.html>

Offre last minute :

Si pour le jour même, des cartes sont encore disponibles, ces dernières seront mises en vente (pas de réservation possible) :

- le lundi, mercredi et vendredi à **Fr. 10.00 dès 13h30**
- le mardi et jeudi à **Fr. 20.00 de 7h45 jusqu'à 11h00**
-

Le calendrier des disponibilités peut être consulté sur le site www.lasarraz.ch

Recensement des chiens



Tous les propriétaires de chien(s) sont informés **qu'ils sont tenus d'annoncer au bureau communal** jusqu'au 15 février 2019 :

- les chiens acquis ou reçus en 2018;
- les chiens nés en 2018 et restés en leur possession;
- les chiens décédés, vendus ou donnés en 2018;
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Il est à rappeler que chaque chien doit être muni d'une puce électronique pour identification. Toute acquisition ou naissance d'un chien, en cours d'année, doit être annoncée **dans les 15 jours** au contrôle des habitants.

Nous vous rappelons l'art. 30 du Règlement de Police qui stipule que toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public.

Merci également aux propriétaires qui se donnent la peine de ramasser les excréments de leur chien.

Connaissez-vous votre village ?

Grand concours !

Douze photos du village ont été prises depuis différents lieux de la commune.

Reconnaissez-vous toutes ces prises de vue ? Oui ?

Alors envoyez un mail à la commune en mentionnant le numéro de la photo, ainsi que l'endroit reconnu.





Réponse par mail à admin@eclepens.ch
ou par courrier à : Administration communale, Rue du Village 24, CP 12, 1312 Eclépens
Délai de réponse : samedi 15 décembre 2018
Trois prix récompenseront les bonnes réponses par tirage au sort !

Calendrier de l'Avent

<p>Samedi 1^{er} décembre Au coin du Terroir, Rue du Village 22 Accueil de 11h30 à 14h00</p>	<p>Jeudi 13 décembre Famille Christelle Martignier Gondoux-Dessous 7 Accueil dès 18h30</p>
<p>Dimanche 2 décembre Famille Niklaus, Gondoux-Dessus 1 Accueil dès 17h30</p>	<p>Vendredi 14 décembre Famille Duc, Rue du Village 22 A Accueil dès 18h</p>
<p>Lundi 3 décembre Atelier 36, Rue du Village 36 Accueil de 17h30 à 19h30</p>	<p>Samedi 15 décembre UAPE Les Frimousses, Rue du Village 27 INAUGURATION - Accueil de 9h à 11h00</p>
<p>Mardi 4 décembre Françoise et Robert Bourguignon Gondoux-Dessus 3</p>	<p>Dimanche 16 décembre Familles Mercier & Braisaz-Latille Sous la Roche 11-13 Accueil dès 17h30</p>
<p>Mercredi 5 décembre Famille Marcos Rapille-Dessus 17</p>	<p>Lundi 17 décembre Famille Dizerens Rapille-Dessous 23</p>
<p>Jeudi 6 décembre Famille Martignier Rapille-Dessus 6</p>	<p>Mardi 18 décembre Famille Planchamp, Le Moulin 7 Accueil de 18h à 19h</p>
<p>Vendredi 7 décembre Françoise et Robert Bourguignon Gondoux-Dessus 3</p>	<p>Mercredi 19 décembre UAPE Les Frimousses, Rue du Village 27 Accueil de 15h30 à 17h30</p>
<p>Samedi 8 décembre Patricia et Sylvain Dépraz Rue du Village 9</p>	<p>Jeudi 20 décembre ECOLE DU VILLAGE Chantée dans la cour à 17h00</p>
<p>Dimanche 9 décembre Famille Kaeser, Le Moulin 21 Accueil dès 17h30</p>	<p>Vendredi 21 décembre Storexpress Sàrl Rue du Village 36</p>
<p>Lundi 10 décembre Garderie L'Oasis Rue du Village 24</p>	<p>Samedi 22 décembre Sandrine et Angelo Bozza Rapille-Dessous 24</p>
<p>Mardi 11 décembre Claudine Recordon et Victor Carneiro Gondoux-Dessus 10</p>	<p>Dimanche 23 décembre Hanno (Suisse) SA Rue du Village 36</p>
<p>Mercredi 12 décembre Auberge communale, Rue du Village 1 Accueil de 17h à 19h</p>	<p>Lundi 24 décembre Magasin VOLG, Rue du Village 30 Verrée dès 11h</p>

Téléthon de la Jeunesse



La Société de Jeunesse organisera le Téléthon

le samedi 8 décembre 2018

Un stand principal se trouvera à la buvette du foot où vous pourrez y déguster une soupe, des pâtisseries et des boissons vendues par la Jeunesse.

Une table sera également installée à la déchetterie.

Le produit de la vente des traditionnelles peluches sera entièrement versé au Téléthon.

Inauguration de l'UAPE« Les Frimousses »

L'inauguration de la nouvelle unité d'accueil pour écoliers se déroulera

le samedi 15 décembre 2018

au Collège d'Eclépens, rue du Village 27

selon le programme suivant :

- 09h00 Accueil avec café-croissants
- 09h30 Partie officielle
- 10h00 Visite des locaux
- 11h00 Fin de la manifestation



Vous aurez ainsi l'occasion de visiter la nouvelle structure du réseau AJERCO qui offre, depuis cet été, 12 places d'accueil parascolaire.

Sapins de Noël

La distribution des sapins de Noël aura lieu devant le Collège

le samedi 15 décembre 2018 dès 10h30

Seules les personnes préalablement inscrites au moyen du bulletin ci-dessous auront droit à un sapin (un seul sapin par famille).



A cette occasion, le Père Noël sera présent et distribuera les cornets de Noël aux enfants présents. La Société de Jeunesse se fera un plaisir de vous servir le vin chaud et le verre de l'amitié vous sera offert et servi par la Municipalité.

Inscription à retourner au Greffe municipal **avant le 7 décembre 2018**

- Par courrier : Rue du Village 24, CP 12, 1312 Eclépens
- Par mail : admin@eclepens.ch
- Par téléphone : 021 866 72 12

✂-----

SAPIN DE NOËL

Nom :

Prénom :

Noël des classes

Les élèves illumineront les fenêtres décorées du Collège le
jeudi 20 décembre 2018 dès 17h00

Venez nombreux les écouter chanter dans la cour de l'école et partager un thé de Noël.



Cultes de Noël



Dimanche 16 décembre à 17h à La Sarraz : Noël du Culte de l'enfance

Lundi 24 décembre à 23h à Eclépens : Veillée de Noël

Mardi 25 décembre à 10h à La Sarraz : Culte de Noël

AGENDA :

- 5 décembre 2018 Conseil communal
- 7 décembre 2018 Noël des aînés bâtiment Polyvalent
- 15 décembre 2018 Inauguration de l'UAPE et distribution des sapins de Noël – Collège
- 13 janvier 2019 Culte à 10h à Eclépens
- 2 février 2019 Soirée fondue bourguignonne de la Jeunesse – Grande salle
- 10 février 2019 Culte à 10h à Eclépens
- 24 février 2019 Culte à 10h à Eclépens
- 3 mars 2019 Loto du FC – Grande salle
- 10 mars 2019 Culte à 10h à Eclépens
- 21 mars 2019 Conseil communal
- 22 mars 2019 Soirée du Chœur d'hommes – Grande salle
- 23 mars 2019 Soirée du Chœur d'hommes – Grande salle
- 31 mars 2019 Culte à 10h à Eclépens

La Municipalité et le personnel communal s'associent pour vous souhaiter

Une bonne et heureuse année 2019

